

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),  
sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME II

**INDUSTRIE ET RECHERCHE**

**Industrie.**

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, Michel Chauty, *vice-présidents* ; Jean-Marie Bouloux, Fernand Chabelain, Marcel Lemaire, Jules Pinsard, *secrétaires* ; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Amédée Bouquerel, Frédéric Bourguet, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Paul Caron, Auguste Chupin, Jean Colin, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Paul Guillaumot, Rémi Herment, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Léandre Létoquart, Paul Malassagne, Louis Marré, Pierre Marzin, Guy Millot, Henri Olivier, Louis Orvoen, Rogert Parenty, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Henri Prêtre, Maurice PrévotEAU, Jean Proriot, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Jules Roujon, Guy Schmaus, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 22) ;  
2534 (tome V) et in-8° 555.

Sénat : 64, 65 (tomes I, II et III, annexe 15) (1976-1977).

Loi de Finances - Industrie - Energie.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>I. — L'énergie :</b>	
A. — Le bilan énergétique français .....	4
B. — Rôle présent et futur du charbon .....	6
C. — L'électricité .....	9
D. — Utilisation directe de l'énergie thermique .....	12
<b>II. — L'industrie :</b>	
A. — La sidérurgie .....	17
B. — L'industrie automobile .....	20
C. — La machine-outil .....	25
D. — L'industrie chimique .....	29
E. — L'industrie textile .....	34
<b>Conclusion</b> .....	38
<b>ANNEXE : L'industrie de l'ameublement</b> .....	43

---

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, l'examen du budget est, pour votre Commission des Affaires économiques et du Plan, l'occasion de faire le point de la situation dans le domaine énergétique et industriel.

Il s'agit, on en conviendra, d'un secteur trop vaste et divers pour être analysé dans le détail ; aussi notre examen se limitera-t-il, après un développement particulier concernant l'énergie, à l'étude des principales branches de notre industrie.

On nous permettra, cela dit, de regretter qu'un temps aussi court nous soit imparti pour présenter nos observations sur un ensemble d'activités aussi importantes qui mériteraient à elles seules un débat particulier.

## I. — L'ÉNERGIE

### A. — Le bilan énergétique français.

La consommation des principaux produits énergétiques par le marché français a évolué comme suit depuis 1973 (en millions de tonnes d'équivalent-charbon : 10<sup>6</sup> TEC) :

	1973	1974	1975
Charbon .....	45,7	47,3	41,7
Gaz .....	22,4	24,1	26
Pétrole .....	174,5	168,7	153,4
Electricité primaire .....	19,4	23,4	26,4
<b>Total .....</b>	<b>262</b>	<b>263,5</b>	<b>247,5</b>

Concernant l'année 1976, les résultats enregistrés pour les neuf premiers mois conduisent aux prévisions suivantes, en 10<sup>6</sup> TEC :

Charbon .....	47,3
Gaz .....	28,2
Pétrole .....	162,9
Electricité .....	22,4
<b>Total .....</b>	<b>260,8</b>

### RÉPERCUSSIONS SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS

Compte tenu de notre faible production nationale de charbon, de gaz et de pétrole, cette consommation énergétique s'est traduite par un *lourd passif financier*, soit — 45 milliards de francs en 1975 contre — 51 en 1974.

Pour l'année 1976, trois facteurs vont encore alourdir cette note. En premier lieu, le prix des hydrocarbures importés, libellé en dollars, a progressé du fait de la dévaluation du franc de 424 F par tonne, en janvier, à 464 F en septembre. En second lieu, la sécheresse a nécessité un recours beaucoup trop important à l'électricité thermique. Enfin, la reprise économique a entraîné une augmentation sensible de la consommation de carburant par les industries et les transports automobiles. De ce fait, la balance de nos achats et ventes de pétrole qui avait régressé de — 46 à — 35 milliards de francs de 1974 à 1975 se traduira, sans doute cette année par une perte de l'ordre de 48 *milliards de francs* (importations : 53, exportations : 5) et **notre déficit énergétique total approchera** en 1976, compte tenu de nos achats de charbon et de gaz, **56 milliards de francs** contre 45 en 1974.

On jugera du poids de ce chiffre en le comparant au montant de nos achats d'énergie en 1973, soit environ 17 milliards de francs, et en considérant qu'il faudra trois mois d'exportations pour faire face à cette hémorragie de devises.

Certes, nos voisins européens connaissent à des degrés divers le même problème mais, en raison de leurs ressources propres en charbon, en gaz ou en pétrole, les principaux d'entre eux ne dépendent pas, au même point que nous, des producteurs pétroliers (France : 77 %, R. F. A. : 52 %, Grande-Bretagne : 50 %, Pays-Bas : 15 %).

*Cette insuffisance énergétique est donc pour la France un problème crucial* qu'elle se doit de résoudre sous peine d'un effondrement de son crédit international et, partant, de sa monnaie.

Or, force nous est de constater que **les remèdes proposés jusqu'ici sont sans grande portée**, qu'il s'agisse de la réduction du chauffage des locaux, de l'isolation thermique ou de la limitation de vitesse, cette dernière, d'ailleurs, de plus en plus ignorée. Les économies réalisées en 1975 — soit une diminution de 7 % — donnent la mesure des résultats à en attendre, annihilés en quelques mois par le renchérissement du dollar.

Dans l'impossibilité où nous sommes, au moins à court terme, de réduire cette facture pétrolière de façon vraiment significative, il nous faudra donc à tout prix développer nos ventes extérieures en quantité mais surtout en qualité, tout en nous efforçant de comprimer nos achats.

En attendant que l'énergie nucléaire nous permette, vers 1983-1985, de réduire nos besoins en hydrocarbures, cette déficience énergétique, dont nous avons déjà souffert à l'ère du charbon, restera pour nous, n'en doutons pas, le problème économique essentiel.

### B. — Rôle présent et futur du charbon.

Le charbon qui occupait encore une place importante en 1965 dans notre bilan énergétique en couvrant 41 % de nos besoins a vu sa part décroître rapidement, depuis lors, jusqu'à ne plus représenter, en 1975, que 16,9 % de notre consommation.

De plus, sur les 68,5 millions de tonnes utilisées en 1965, 54,6 étaient produites par nos bassins alors qu'en 1975, les gisements français n'ont fourni que 26,8 millions de tonnes, le reste, soit 20,2, étant importé. On a donc assisté à un double mouvement : une décroissance accélérée de notre production et une légère progression des tonnages importés.

Cette évolution s'explique tout d'abord par la concurrence faite au charbon par le fuel, produit dont le prix s'est maintenu à un niveau stable et remarquablement bas de 1958 à 1973 donnant un coût de la thermie inférieur de 50 % au moins à celui obtenu avec la houille. En outre, *l'exploitation des bassins charbonniers français*, formés pour la plupart de couches peu épaisses souvent fragmentées et de plus en plus profondes, *s'est avérée de plus en plus difficile et coûteuse* tandis que les réserves considérées comme récupérables se réduisent. On estime ainsi aujourd'hui à 550 millions de tonnes environ les quantités qui pourraient être extraites du sol français en retenant un prix de revient moyen de la thermie de 3,7 centimes.

Les études géologiques ont certes détecté des filons charbonniers important à 1 200 mètres et plus, notamment à l'Ouest du bassin Nord - Pas-de-Calais, dans le Jura et dans l'Indre, mais *ces gisements ne sont exploitables ni économiquement, ni techniquement actuellement* et aucun pays ne met d'ailleurs, aujourd'hui, en valeur des mines de charbon situées à de telles profondeurs.

Il est bien fait état, à ce propos, d'une possibilité de gazéification étudiée, notamment, par la société belge Inieux, mais il s'agit d'un procédé de caractère expérimental dont rien n'indique qu'il puisse utilement être mis en œuvre dans ce cas particulier.

## 1. — LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

Conscient de cette situation et des problèmes sociaux qu'elle pose, le Gouvernement dont les I<sup>er</sup>, II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> Plans avaient favorisé le développement de la production charbonnière, a brusquement révisé sa position en 1959 avec le plan Jeanneney, qui ramenait l'objectif à atteindre en 1965 de 65 à 53 millions de tonnes. En 1963, un nouveau plan, dit de la table ronde, prévoyait, de 1965 à 1970, une nouvelle réduction de 5 millions de tonnes. La diminution de la demande s'avérant encore supérieure à ces chiffres, un nouveau plan, dit plan Bettencourt, confirmait le rythme effectif de régression (14 millions de tonnes de 1965 à 1970) en le fixant à 3 millions de tonnes par an. L'effet combiné de cette politique et de la conjoncture économique a amené notre production nationale à 25,6 millions de tonnes en 1975, quantité correspondante, pour une fois, à l'objectif du VI<sup>e</sup> Plan, soit 26 millions de tonnes. *Ce chiffre mesure la régression enregistrée* depuis les 54 millions de tonnes produites encore en 1965, année où la part du charbon national dans le bilan énergétique français était encore de 32 % contre 10 % aujourd'hui.

## 2. — EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DIFFÉRENTS BASSINS

Comme nous l'avons indiqué, la régression charbonnière résulte en partie de l'épuisement de nos gisements et des conditions de plus en plus ardues de leur exploitation. Les chiffres suivants illustrent cette évolution.

Production des principaux gisements (10<sup>3</sup> tonnes).

	NORD	LORRAINE	CENTRE-MIDI
1949 .....	27 669	9 772	14 089
1959 .....	29 249	15 142	14 332
1965 .....	25 489	15 547	11 952
1970 .....	16 987	12 788	9 096
1975 .....	7 715	10 021	6 223

Comme on peut le constater, le recul le plus sensible a affecté le bassin du Nord - Pas-de-Calais où le rendement d'extraction par mineur au fond est nettement plus faible que partout ailleurs, soit

1 823 kilogrammes contre 4 537 en Lorraine, et 3 476 dans le Centre-Midi. Il s'agit, en effet, de filons se présentant en couches minces et irrégulières, d'exploitation de plus en plus difficile.

En revanche, les mines de Lorraine dont les gisements sont plus épais et plus réguliers et qui sont d'exploitation plus récente ont été moins touchées par la mévente. Le rendement par homme, en progression continue, y est d'ailleurs un des plus élevés de France avec 4 537 kilogrammes/jour (contre 1 485 en 1949).

On notera, enfin, que le gisement de Provence, où une mécanisation très poussée a permis d'atteindre le rendement exceptionnel de 8 058 kilogrammes, est le seul dont la production soit supérieure à celle de 1959.

### 3. — LA CONCURRENCE DU CHARBON ET DU FUEL

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'abondance des découvertes pétrolières effectuées en Moyen-Orient après la dernière guerre avait entraîné une diminution très importante du prix de la thermie produite par le fuel qui était tombé aux environs de 1 centime contre 1,6 à 1,7 pour la thermie charbon.

Les décisions prises par les pays producteurs de pétrole depuis 1973 et la dépréciation du franc par rapport au dollar ont complètement bouleversé ces données et le prix de la thermie fuel se situe aujourd'hui entre 3,2 et 3,5 centimes contre 2,4 et 2,8 pour la thermie charbon (en dépit de l'accroissement également très sensible du prix de ce produit).

*Les considérations purement économiques devraient donc conduire à donner aujourd'hui la préférence au charbon sur le fuel d'autant plus que ce dernier est importé en quasi-totalité tandis que nous possédons des ressources, certes limitées, mais non négligeables, en charbon.*

Malheureusement, nous portons aujourd'hui le poids d'équipements thermiques conçus en fonction du bon marché du fuel (centrales électriques ou chauffage des locaux par exemple), mis en place au cours des vingt dernières années, utilisant principalement des hydrocarbures liquides ou gazeux, ce qui limite notre capacité en quelque sorte physique d'utilisation du charbon.

Cet élément joint au coût moins élevé du transport et aux conditions plus faciles et plus souples d'utilisation du fuel explique la place privilégiée acquise et conservée encore aujourd'hui par ce produit en dépit des relèvements considérables de prix qu'il a subis.

Il est bien évident cependant que nos perspectives énergétiques devront être revues car le charbon répond au triple objectif qui doit être le nôtre au plan énergétique : *réduction de notre dépendance, recherche d'un meilleur coût et sécurité d'approvisionnement*. Si, en effet, nos ressources nationales sont réduites, le problème est tout autre au plan mondial où le charbon constitue le produit énergétique le plus abondant et le plus répandu.

Parallèlement à la mise en œuvre de notre programme nucléaire, il nous apparaît donc indispensable que nous nous orientions vers un recours croissant au charbon aussi bien, d'ailleurs, dans le domaine de l'énergie que dans celui de la chimie.

### C. — L'électricité.

#### 1. — EVOLUTION DE LA DEMANDE

Pour la première fois depuis la Libération, la consommation d'électricité est restée pratiquement égale en 1975 avec 180,7 milliards de kWh contre 179,8 en 1974. Cette stagnation recouvre cependant des évolutions sensiblement différentes suivant les secteurs.

Au plan industriel, le recul global constaté (— 7 %) reflète la réduction d'activité des différentes branches de notre appareil productif. Il est donc exceptionnellement fort dans l'électrochimie, la sidérurgie, le papier et la chimie, plus modéré dans les chemins de fer et les activités mécaniques. Cette régression a été heureusement compensée par la progression de la consommation du secteur tertiaire : + 7,5 % et plus particulièrement des ménages : + 15,5 % (contre + 9,5 %) de 1973 à 1974. Les restrictions imposées dans le domaine du fuel expliquent essentiellement cette croissance brutale.

## 2. — LES DIFFÉRENTES SOURCES PRODUCTIVES

Le tableau suivant permet de comparer d'une année à l'autre la structure de la production :

	1974	1975
	(En milliards de kilowatts/heure.)	
Thermique classique .....	109,7	101,2
Thermique nucléaire .....	13,9	17,4
Thermique hydraulique .....	56,8	59,9
	180,4	178,5

Comme on peut le constater, une hydraulicité favorable a permis de tirer un meilleur parti de nos équipements en houille blanche tandis que le nucléaire a vu sa part croître de 7,7 % à 9,8 %.

## 3. — APPROVISIONNEMENTS EN COMBUSTIBLES FOSSILES

L'approvisionnement d'E. D. F. en combustibles fossiles a évolué, comme suit, depuis 1965 (en mille tonnes d'équivalent-charbon) :

	1965	1970	1973	1975
Charbon .....	8 135	8 248	4 382	7 293
Fuel-oil .....	3 694	8 967	21 346	16 290
Gaz naturel .....	995	2 093	3 158	3 930
Gaz de haut-fourneau .....	96	201	333	306
Lignite .....	314	363	381	479

Pour l'année 1976, une hydraulicité très défavorable a nécessité un recours nettement plus important aux sources thermiques et on peut estimer que les besoins d'E. D. F. s'élèveront à 12 millions de tonnes de charbon et 13 millions de tonnes de fuel (soit 32 millions de tonnes d'équivalent-charbon (T. E. C.).

En prenant en compte les autres producteurs d'électricité, on évalue à 40 millions de T. E. C. cet apport d'énergie fournie par les produits fossiles se répartissant par moitié entre le charbon et le pétrole.

L'avenir dépendra naturellement de nombreux facteurs dont les principaux sont la situation économique générale et l'état d'avancement de notre programme nucléaire. En dépit de ces incertitudes, on peut estimer que les besoins d'E. D. F. en combustible fossile resteront stationnaires jusqu'en 1980 et commenceront alors à décroître. Dans l'hypothèse de la mise en place d'une puissance nucléaire de 30 000 mégawatts en 1985, ces besoins seraient réduits à 9 millions de T. E. C. et pourraient éventuellement être entièrement couverts au moyen de charbon.

Notre programme nucléaire aurait donc, dès ce moment, porté ses fruits en nous permettant de nous affranchir de nos achats d'hydrocarbures pour la production d'électricité.

#### 4. — MISES EN SERVICE DE NOUVELLES CENTRALES

Les années 1976 et 1977 vont encore voir entrer en service quelques réalisations thermiques classiques importantes telles que les deux tranches de 700 mégawatts de Cordemais en Loire-Atlantique et d'Aramar dans le Gard.

Au plan nucléaire, ce sont trois tranches nouvelles de 900 mégawatts (Fessenheim-II, Bugey-II et Bugey-III) qui doivent être branchées au réseau en fin 1977 et 1978 : première manifestation de notre effort d'équipement en réacteurs à eau légère.

#### 5. — PREMIÈRES INDICATIONS POUR 1976

Compte tenu des indications recueillies concernant les huit premiers mois de l'année en cours, on estime que, pour une puissance électrique installée de 31 500 mégawatts en thermique et 18 100 en hydraulique, la production d'électricité atteindra 192 milliards de kilowatts/heure.

Les ventes de courant se décomposent comme suit :

	En téravatts/ heure (1).
Haute tension.....	53
Moyenne tension.....	53
Basse tension.....	57
Production extérieure à l'E. D. F. ....	16,5
Pertes globales.....	12,5

(1) 1 téravatt/heure : 1 milliard de kilowatts/heure.

Les mauvaises conditions hydrauliques, déjà signalées, ont sensiblement réduit la part provenant des usines-barrages qui est passée de près de 40 % en 1975 à 25 % cette année. De même, l'insuffisance des eaux de refroidissement a conduit à ralentir le fonctionnement des centrales nucléaires.

\*  
\* \*

Quels que soient les efforts entrepris au plan nucléaire, votre commission estime qu'on ne peut totalement exclure des retards importants dans la réalisation des centrales utilisant cette technique et qu'il serait prudent de prévoir une plus large possibilité de recours aux produits énergétiques classiques. Nous avons noté à ce sujet qu'en utilisant au mieux ses équipements thermiques, E. D. F. ne pourrait pas consommer plus de 15 millions de tonnes de charbon par an, alors que, dans l'hypothèse où elle ne disposerait que de 25 000 mégawatts nucléaires en 1985 (1), elle aurait encore besoin en sus de 21 millions de T. E. C.

Pour éviter cette dépendance persistante vis-à-vis du fuel, ne doit-on pas envisager de construire quelques centrales thermiques au charbon ?

La question mérite d'être posée, car il n'est pas certain que nos ressources en uranium soient telles qu'elles nous permettent de nous en remettre à la seule énergie nucléaire alors que les ressources en charbon sont au plan mondial pratiquement illimitées. De toute façon, l'exemple du pétrole nous a suffisamment montré *le danger de dépendre d'une source énergétique unique* pour que nous évitions de tomber dans la même erreur.

#### D. — Utilisation directe de l'énergie thermique.

Le souci d'économiser l'énergie a conduit de nombreux techniciens, notamment à E. D. F. et au C. E. A., à revoir de très près le problème de l'utilisation des sources énergétiques qui, à l'exception des chutes d'eau se manifestent toutes par une production thermique. Cette dernière peut, on le sait, être utilisée directement dans des fours ou des chaudières où la chaleur est fournie par la flamme d'un combustible ou indirectement à produire de l'électricité par l'intermédiaire d'une chaudière alimentant un

---

(1) Compte non tenu de la puissance « mobilisée » par l'usine Eurodif.

turbo-alternateur. Dans ce dernier cas, le rendement de l'installation, dit rendement thermo-dynamique, ne peut dépasser 30 à 35 %, l'énergie perdue se manifestant sous forme d'un rejet d'eau tiède dans le milieu naturel.

Compte tenu des besoins croissants en chaleur de l'industrie et des logements, et des préoccupations d'économie déjà évoquées, il est logique que l'on cherche à recourir au cycle direct décrit ci-dessus, en particulier dans tous les cas où l'objectif final est une fourniture de chaleur ou, à défaut, à récupérer au mieux les thermies dissipées par les centrales dans la nature, non parfois sans dommage pour celle-ci.

Dans cette perspective, l'E. D. F. et le C. E. A. étudient actuellement plusieurs formules dont les deux premières utilisent ou complètent les centrales électro-nucléaires actuelles ou à venir tandis que la troisième suppose la réalisation d'installations purement calogènes.

#### 1. — PRODUCTION ET UTILISATION D'EAU « TIÈDE »

La première formule qui a pour elle l'avantage de la simplicité et n'apporte aucune modification aux installations existantes consiste à utiliser une partie de l'eau de refroidissement du condenseur d'une centrale ou d'un réacteur, portée de ce fait à une température de l'ordre de 15 à 30° suivant les saisons. Certes, la chute thermique utilisable est alors faible mais la température du liquide peut être portée sans difficulté à 40 ou 50° au moyen de pompes à chaleur.

Ces effluents tièdes ont déjà été utilisés à titre expérimental par le C. E. A. et l'E. D. F. (à Pierrelatte, Cadarache et Saint-Laurent-des-Eaux) pour réchauffer des installations de pisciculture, des serres ou des plantations à l'air libre au moyen de tuyaux enfouis dans le sol ou de rigoles d'écoulement en surface.

Les résultats obtenus ont été spectaculaires qu'il s'agisse d'élevage d'anguilles, de cultures de tomates, de concombres ou de salades ou de plantations de peupliers.

En dehors de l'intérêt de ces applications agricoles, il convient de noter que l'eau rejetée après utilisation se trouve ramenée à une température proche de celle du milieu ambiant. Certes,

l'avantage écologique en résultant apparaît faible compte tenu des volumes minimes d'eau utilisés (pas plus de 600 mètres cubes/heure au regard du volume des effluents d'une tranche de 900 mégawatts, 50 mètres cubes/seconde), mais il s'agit d'expériences limitées et rien n'empêche d'imaginer que ce réchauffement des sols ne soit appliqué dans l'avenir à des surfaces beaucoup plus considérables.

## 2. — PRODUCTION ET UTILISATION D'EAU CHAUDE OU DE VAPEUR

Si intéressante que soit cette formule, elle n'est toutefois pas en mesure d'être appliquée à l'industrie ou d'assurer le chauffage des immeubles, les températures nécessaires dans ces deux cas ne devant pas être inférieures à 100° et pouvant même atteindre près de 300°.

Pour la production de ces eaux dites « chaudes » ou de vapeur surchauffée, deux formules sont envisagées : un prélèvement de vapeur au niveau des échangeurs des centrales nucléaires à réaliser ou la création de centrales spécifiquement calogènes.

En ce qui concerne la première solution, il faut tout d'abord savoir que les quantités de vapeur (à 300°) fournies par une tranche nucléaire classique (900 mégawatts) sont considérables, soit 5 500 tonnes/heure. Un prélèvement de 10 %, par exemple, poserait donc déjà de sérieux problèmes au triple point de vue de la distribution, du stockage et de l'emploi.

En revanche, la perte de puissance électrique serait faible et pourrait, par exemple, être ramenée à 70 mégawatts électriques et moins encore par l'interposition d'une turbine récupérant une partie des thermies ainsi prélevées.

L'E. D. F. n'est donc pas, par principe, hostile à ce procédé et envisage de modifier ces prochaines tranches nucléaires en conséquence si un marché d'une ampleur suffisante se manifeste.

S'agissant de cet établissement, dont la vocation est la production et la vente d'électricité, cette livraison annexe de chaleur se heurtera cependant à deux difficultés. En premier lieu, cette entreprise entend que les besoins nationaux en électricité soient satisfaits en priorité, ce qui peut poser des problèmes sérieux au moment des pointes de la demande.

En particulier, aucun contrat ne pourra garantir une livraison de vapeur susceptible de compromettre la fourniture normale d'électricité.

En second lieu, les frais de transport et de distribution — et éventuellement de stockage — seront bien entendu à la charge de l'utilisateur qui supportera donc, en outre, les pertes thermiques en ligne. Ces restrictions pèseront sans nul doute d'un poids sérieux sur la commercialisation de l'opération et ne manqueront pas de décourager bien des clients potentiels.

### 3. — LES CENTRALES CALOGÈNES

En raison des difficultés évoquées ci-dessus, la société Technicatome, filiale du C. E. A., s'est orientée vers la mise au point de réacteurs spécifiquement calogènes.

Le premier de ceux-ci, dénommé Thermos, du type piscine, aurait une puissance de 50 à 100 mégawatts thermiques et produirait de l'eau de 100 à 120°. Il utiliserait une charge de 3,6 tonnes d'uranium enrichi à 3 à 3,5 %.

Un second réacteur, du type C. A. S., légèrement pressurisé, aurait une puissance de 100 à 400 mégawatts thermiques et fournirait de la vapeur à une température de 160 à 170°.

Le C. E. A. a acquis dans ce domaine une expérience déjà importante avec ses petits réacteurs Triton, Mélusine, Siloe, Pégase et Osiris.

\*  
\* \*

Dans tous les cas où il s'agit d'eau ou de vapeur à température élevée, la déperdition de chaleur en cours de transport exigera que la centrale soit implantée à proximité d'une agglomération importante, ce qui ne manquera de susciter de sérieuses difficultés avec les défenseurs de l'écologie. De plus, les variations de la demande de thermies nécessiteront la réalisation de réservoirs de stockage bénéficiant d'une bonne isolation et ayant des dimensions importantes (on parle de 5 millions de mètres cubes).

En l'absence d'une étude économique sérieuse d'ensemble, votre commission se demande donc si, en définitive, les dépenses d'investis-

sement à engager, jointes au coût des pertes caloriques des circuits, ne seront pas supérieures au montant des pertes de chaleur résultant au départ de la production d'électricité au moyen du cycle thermo-dynamique classique.

Elle estime cependant que de petits réacteurs calogènes sans doute mieux acceptés par les populations riveraines pourraient répondre à certains besoins de l'industrie ou de chauffage d'importants groupes d'habitation sans parler de l'intérêt qu'ils pourraient présenter dans les pays en voie de développement dépourvus de toute source énergétique.

\*  
\* \*

Compte tenu de ces observations, votre commission souhaiterait connaître à ce sujet l'opinion du Gouvernement et, en particulier, les enseignements qu'il compte retirer du rapport récemment déposé entre les mains du Ministre de l'Industrie par la Commission d'étude pour l'utilisation de la chaleur créée il y a plus d'un an.

## II. — L'INDUSTRIE

### A. — La sidérurgie.

#### 1. — EVOLUTION DE LA PRODUCTION

La production sidérurgique française a atteint en 1975 son plus bas niveau avec 21 520 000 tonnes d'acier brut contre 27 023 000 tonnes en 1974, année, à vrai dire, exceptionnelle.

Ce résultat nous situe au troisième rang en Europe derrière l'Allemagne fédérale : 40 415 000 tonnes et l'Italie : 21 836 000 tonnes.

Au niveau mondial, la première place revient à l'U. R. S. S. (141 161 000 tonnes), suivie par les Etats-Unis (105 816 000 tonnes) et le Japon (102 314 000 tonnes). A noter que la production de ce dernier pays a augmenté de 38 % depuis 1967.

#### 2. — SITUATION DU MARCHÉ

##### a) *Le marché intérieur.*

L'industrie sidérurgique, étroitement dépendante du niveau d'activité générale, a connu en 1975 *une crise sans précédent* depuis la dernière guerre. Le ralentissement de la demande de biens d'équipement et la contraction des stocks des entreprises ont entraîné une diminution des commandes de l'ordre de 23 % par rapport à 1974.

Cette baisse de consommation a affecté dans la même mesure tous les pays de la C. E. C. A. et, en particulier, l'Allemagne où la production d'acier a chuté de 24,5 %.

Cet affaissement du marché intérieur s'est accompagné d'une forte baisse des prix. C'est ainsi que le chiffre d'affaires des entreprises du secteur a décliné d'une année à l'autre de 25 % en francs courants.

b) *Le marché extérieur.*

La mauvaise conjoncture européenne n'a pas permis aux exportations de compenser cette défaillance de la demande intérieure et nos ventes à l'étranger ont sensiblement décliné : 7 165 000 tonnes contre 8 628 000 tonnes. Dans le même temps, il est vrai, nos importations reculaient de 7 700 000 à 5 940 000 tonnes. Au total, le bilan de nos échanges extérieurs reste donc positif.

3. — EVOLUTION EN 1976

Après un début d'année difficile, la situation a paru s'améliorer sensiblement au printemps dernier mais, dès le début de l'été, les commandes passées aux entreprises sont retombées au plus bas niveau. Cette rechute affecte surtout les produits destinés à l'industrie du bâtiment (poutrelles, ronds à béton, etc.). Pour les produits plats, en revanche, la demande reste sinon soutenue du moins étale, mais il est à craindre que le plan de lutte contre l'inflation ne se répercute sur la demande (automobile et électroménager).

*Le contexte international.*

Trois éléments caractérisent aujourd'hui la situation dans ce domaine : la montée du protectionnisme, la concurrence japonaise et les tentatives de cartellisation dans le cadre européen.

Le protectionnisme est surtout le fait des Etats-Unis qui, en jouant d'un arsenal de réglementation de taxes et de contraintes procédurales, réduisent au minimum l'entrée sur leur territoire de produits sidérurgiques courants. Depuis l'hiver dernier, les Américains ont ajouté à ces obstacles indirects *un contingentement* pur et simple *des aciers spéciaux*. Cette mesure vise la Communauté et, notamment, la France qui avait acquis dans ce domaine une place appréciable.

Il est plus difficile d'apprécier les obstacles mis par les Japonais aux achats étrangers, mais on peut constater que ceux-ci sont tombés depuis 1967 de 333 000 à 78 000 tonnes.

Au sujet de la *concurrence étrangère*, l'offensive japonaise, jusqu'ici orientée principalement vers les Etats-Unis, s'étend main-

tenant à l'ensemble du monde. En effet, en dépit d'une réduction de leur demande intérieure, les sidérurgistes nippons ont maintenu leur production et, depuis le début de cette année, leurs ventes extérieures, effectuées à des prix de dumping, ont progressé de 30 %. Cette action vise tous les clients traditionnels de l'Europe et contribue à casser dangereusement les prix du marché, déjà à peine rémunérateurs pour les industriels de la C. E. C. A.

La France et ses voisins du Marché commun ont également à faire face à la jeune sidérurgie espagnole dont l'agressivité commerciale n'a rien à envier à celle du Japon.

#### 4. — EFFORTS DE REGROUPEMENT DES INDUSTRIELS EUROPÉENS

Dans ce contexte difficile, un certain nombre d'industries sidérurgiques ayant leur siège en Allemagne ou chez ses voisins ont annoncé au début de l'année leur intention de constituer un groupement économique international visant officiellement « à encourager l'échange d'informations entre ses adhérents, notamment en ce qui concerne la production, l'emploi et le marché ». Une telle association qui portait en elle les perspectives d'une cartelisation de 40 % de la production d'acier de la C. E. C. A. risquait de provoquer l'éclatement du Marché commun et la Commission de Bruxelles, saisie par nous du problème, a pris conscience de ce risque. Dans cet esprit et consciente des imperfections et des lacunes du Traité de Paris, du G. A. T. T. et de la C. E. C. A., elle s'efforce de définir une politique sidérurgique européenne efficace prévoyant notamment un dispositif anti-crise.

Sans plus attendre, les industriels de la sidérurgie, tenant compte du souhait de la commission, ont créé un organisme permettant de jouer efficacement ce rôle sous le contrôle des autorités de Bruxelles.

Cet organisme, dénommé « Eurofer », regroupe les producteurs des neuf pays de la C. E. C. A. et prend la succession du Club des sidérurgistes, dont la création avait suivi l'ouverture du Marché commun de l'acier après 1953.

Mais toutes ces mesures ne peuvent trouver leur pleine efficacité que si elles s'insèrent dans le cadre d'une action à l'échelle mondiale des gouvernements des principaux pays producteurs d'acier.

Il s'agirait, en substance, pour les gouvernements de définir en commun des critères précis à partir desquels le dérèglement des échanges d'acier peut donner lieu à des mesures de protection de certains marchés.

Une telle charte internationale de l'acier éviterait qu'une concurrence destructrice ne déclenche des mesures protectionnistes unilatérales et généralement excessives.

## 5. — LES PROBLÈMES FINANCIERS

Comme nous l'avions déjà indiqué l'an dernier, les difficultés financières de la sidérurgie française, imputables aussi bien au marasme du marché qu'au niveau d'endettement des entreprises, se répercutent dangereusement sur les investissements de la branche qui ne dépasseront pas, en 1976, 2,7 milliards de francs. Cet élément nous apparaît particulièrement grave car, en dépit des réalisations spectaculaires de ces dernières années, notre appareil sidérurgique comporte encore des équipements assez vétustes.

Nous ne devons pas oublier, en effet, que la sidérurgie, secteur lourd situé en amont du cycle industriel et employant une main-d'œuvre importante, ne pourra faire face à la concurrence des pays jeunes, ayant à supporter des charges sociales beaucoup plus faibles que les nôtres, que moyennant un niveau élevé de productivité que, seul, un outillage ultra-moderne est en mesure de lui faire atteindre.

### B. — L'industrie automobile.

#### 1. — RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1975

##### *Production.*

En dépit de la forte reprise constatée dès le début du second semestre de l'an dernier, la production automobile de l'an dernier a été inférieure de 7 % à celle de 1974, le recul par rapport à 1973 étant de 11 %.

Le tableau suivant rend compte de cette évolution par type de véhicule :

	1973	1974	1975
Voitures particulières et commerciales.	2.866.728	2.698.785	2.546.154
Véhicules utilitaires :			
Poids total autorisé inférieur à 4 tonnes .....	296 162	315 268	255 672
Poids total autorisé de 4 tonnes et plus .....	51 363	57 256	56 084
Autocars, autobus .....	3 596	3 764	3 396
Total .....	3.217.849	3.075.073	2.961.306

Comme on peut le constater, seuls les gros « utilitaires » ont traversé sans dommage la crise de 1974-1975.

En comparant notre situation avec celle de nos principaux concurrents, on note que notre recul par rapport à 1973 a été, dans l'ensemble, beaucoup moins sensible que le leur : Allemagne — 20 % ; Grande-Bretagne — 27 % ; Italie — 26 % ; Etats-Unis — 30,5 % ; seul le Japon a progressé de 2 %. Au total, la France s'est maintenue au quatrième rang avec 13,1 % de la production mondiale.

#### *Echanges extérieurs.*

La bonne tenue de nos exportations a compensé, dans une grande mesure, la carence du marché intérieur.

La répartition de nos ventes s'est légèrement modifiée, marquant une certaine diminution dans les principaux pays du Marché commun, mais progressant sensiblement aux Pays-Bas (+ 20 %), en Suède (+ 22 %), en Turquie (+ 66 %) et dans les pays d'Europe n'appartenant pas à la C.E.E.

En revanche, la vive concurrence japonaise nous a fait perdre du terrain hors de l'Europe.

En ce qui concerne les importations, celles-ci se sont inscrites en retrait sensible en 1974, mais ont progressé en 1975.

Au total, le solde de la balance des comptes de la branche automobile est resté très favorable puisqu'elle a atteint 16 milliards de francs en 1975 contre 8,4 en 1973 et 11,3 en 1974.

## 2. — PREMIÈRES INDICATIONS POUR 1976

Au terme des neufs premiers mois de l'année en cours, la situation du secteur se caractérise par une évolution très favorable de la demande intérieure qui se traduit par une progression de 30 % pour les voitures particulières et commerciales, de 53,5 % pour les véhicules utilitaires légers et de 59,8 % pour les poids lourds.

Pour ces deux dernières catégories, la déduction fiscale pour investissement a joué certainement un rôle très important.

Aux exportations, la progression, bien que moins spectaculaire, est cependant encourageante (+ 10,5 %) pour les voitures particulières et les camionnettes. En revanche, un sensible recul est à attendre concernant les poids lourds.

Au total, on pouvait donc espérer, à la veille du plan Barre, que l'année 1976 soit une année record pour l'automobile française, les chiffres de 1973 étant sensiblement dépassés.

Il est encore prématuré d'évaluer l'incidence des dernières mesures fiscales décidées par le Gouvernement, mais il n'est pas exclu qu'elles aient une incidence marquée sur la conjoncture de cette branche dès le début de 1977, l'essentiel des impôts nouveaux prenant pour base la possession ou l'utilisation de l'automobile.

Enfin, en dépit d'une progression très nette des importations (+ 61 % pour les voitures particulières et commerciales et + 116 % pour les « utilitaires »), le solde de nos échanges devrait rester au même niveau qu'en 1975.

\*  
\* \*

Au total, la situation de cette branche industrielle reste donc satisfaisante mais les principaux responsables se préoccupent à juste titre de *l'avenir*, même si, sur la lancée actuelle, la présente année se conclut par une production jamais égalée.

Nous nous permettons donc de mettre en garde le Gouvernement sur l'importance cruciale de cette activité qui emploie directement et indirectement le *dixième de notre population active*.

### 3. — LA FUSION CITROËN-PEUGEOT

#### *Bref rappel de l'opération.*

La convention passée en décembre 1974 sous l'égide des Pouvoirs publics entre le groupe Michelin, principal actionnaire de Citroën, Peugeot et l'Etat, comportait essentiellement les dispositions suivantes :

— consolidation par Michelin de l'aide apportée à sa filiale Citroën sous forme de garantie aux prêts de 550 millions de francs consentis par les banques à cette société, et engagement de mettre à sa disposition, en 1975, plus de 750 millions de francs de concours supplémentaires dont plus de la moitié à provenir de la cession de Berliet à la Régie Renault. Michelin s'engageait, en outre, à assumer conjointement avec Peugeot la responsabilité des financements complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires ;

— prise de participation par Peugeot au capital du groupe Citroën à concurrence d'au moins 25 %, pouvant être portée à 50 % avant mai 1976 ;

— octroi par l'Etat à Citroën d'un prêt d'un milliard de francs aux conditions normales du F.D.E.S. (durée : quinze ans ; taux : 9,75 %), comportant une clause de participation aux résultats.

En complément de cet accord, l'Etat octroyait à la Régie Renault un prêt de 450 millions de francs pour lui permettre d'acquérir Berliet. A noter que ce prêt ne comportait pas, comme le précédent, de participation aux résultats.

Comme nous l'avions signalé l'an dernier, l'objectif recherché était double :

— maintenir, face au secteur nationalisé, un groupe privé concurrent équilibrant le premier ;

— constituer, sous le contrôle de Renault, une puissante entreprise de construction de « poids lourds » par la fusion de Saviem et de Berliet.

#### *Premiers résultats obtenus.*

L'apport de capitaux dont a bénéficié Citroën de la part de l'Etat, de Michelin et de Peugeot a permis, compte tenu d'importantes mesures de réorganisation et d'économies, *un redressement plus rapide que prévu* des résultats d'exploitation. Les pertes de

la société, qui avaient approché 1 milliard de francs en 1974, ont été ramenées en 1975 à 300 millions et il est très probable qu'un résultat positif pourra être dégagé pour l'exercice en cours.

Dans ces conditions, le groupe Peugeot a estimé possible d'acquérir, dès mai 1976, 90 % du capital de Citroën et l'absorption totale de cette entreprise par Peugeot a été effective le 30 septembre dernier.

Le nouveau « holding » issu de cette opération emploie 175 000 personnes, dont 25 000 à l'étranger, et contrôle 180 sociétés (dont 80 étrangères). Son chiffre d'affaires global peut être estimé à 32 milliards de francs.

La nouvelle entité acquiert ainsi des dimensions comparables à celles de ses principaux concurrents européens, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants concernant l'année 1975 :

	PRODUCTION de véhicules (moins les « petites collections »).	CHIFFRE D'AFFAIRES
Wolswagen - Audi - N. S. U. ....	1 327 099	18 857 millions DM.
Peugeot - Citroën .....	1 242 765	28 308 millions de francs.
Fiat .....	1 231 509	2 938 millions de liras.
Renault - Saviem - Berliet .....	1 188 290	33 539 millions de francs.

Au total, l'opération a donc atteint son objectif et sauvé l'existence d'une grande entreprise française qui a pu, notons-le, traverser la crise sans licencier plus de 300 personnes sur un effectif de 52 000 salariés.

On peut certes se poser la question de savoir si la nationalisation pure et simple de Citroën n'aurait pas obtenu le même résultat, mais il faut bien reconnaître que l'effort budgétaire à effectuer, cette fois à titre définitif, pour le rachat de Citroën, eût été dans ce cas autrement plus important que l'avance remboursable consentie. De plus, l'opération aurait conduit à la formation d'un groupe national de dimension sans doute excessive et d'administration difficile. Enfin, la société Peugeot se serait trouvée dans une telle situation d'infériorité qu'elle aurait été sans doute dans l'obligation de s'unir à une firme étrangère.

A ceux, enfin, qui se sont effrayés du montant inhabituel de l'intervention de l'Etat en faveur d'une entreprise privée — soit 1 milliard de francs — nous tenons à rappeler que l'impôt sur les

sociétés acquitté par Peugeot au cours de la dernière décennie a atteint 1 628 millions de francs, somme équivalente au montant des dotations attribuées dans le même temps par l'Etat à la Régie Renault dont les résultats n'ont donné lieu à aucune imposition depuis 1971.

### C. — La machine-outil.

Comme nous l'avions indiqué l'an dernier, le secteur de la machine-outil constitue un des points faibles de notre appareil industriel.

La tableau suivant fournit une estimation des ventes des principaux producteurs en 1974 et 1975 :

	1974	1975
	(En millions de dollars U. S.)	
U. S. A. ....	2 100	2 480
R. F. A. ....	2 762	2 344
U. R. S. S. ....	1 824	1 963
Japon ....	1 533	1 089
Italie ....	736	729
France ....	592	679
Grande-Bretagne ....	538	616
R. D. A. ....	513	566
Suisse ....	484	494
Pologne ....	337	404

Comme on peut le constater, le montant des ventes des quatre principaux producteurs mondiaux l'emporte de loin sur celui réalisé par les entreprises françaises, même si celles-ci ont mieux supporté la crise que les sociétés allemandes et japonaises.

Il convient de plus de noter, ce dont ces chiffres globaux ne rendent pas compte, que la France est pratiquement absente du marché de la machine-outil dite lourde où s'affrontent les U. S. A., l'Allemagne et le Japon. Si regrettable que soit cette carence de notre appareil industriel, il est peu probable qu'elle puisse être comblée à court ou même à moyen terme, compte tenu des énormes investissements à mettre en jeu.

## 1. — PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

### 1. — *Ventes totales.*

Pour l'ensemble des machines à métaux (seules prises en compte dans cette rubrique), les ventes globales réalisées ont évolué comme suit en poids et en valeur depuis 1970 :

	POIDS	VALEUR
	(En tonnes.)	(En millions de francs.)
1970 .....	94 100	1 742,7
1971 .....	100 045	2 048,3
1972 .....	91 630	2 096,7
1973 .....	93 948	2 243,8
1974 .....	100 142	2 640
1975 .....	89 442	2 909,7

On voit que, compte tenu de la hausse des prix, l'activité de la branche s'est maintenue sensiblement au même niveau depuis 1972.

Pour le début de 1976, après un premier semestre où les commandes ont sensiblement fléchi, on a observé un sensible redressement au cours du printemps.

### 2. — *Echanges extérieurs.*

La balance de nos échanges extérieurs, depuis longtemps négative en valeur et en poids, est restée déficitaire en 1974 et 1975 bien que le chiffre d'exportation réalisé au cours de ces deux exercices ait atteint un niveau jamais atteint, soit 46 322 et 46 944 tonnes. Pour l'an dernier, plus de la moitié de notre production a donc été vendue à l'étranger et l'excédent des importations n'a pas en valeur dépassé 72 millions de francs, soit un taux de couverture de 0,95. Ceci souligne l'effort assez remarquable effectué par la profession pour conquérir de nouveaux débouchés.

Au cours du premier semestre, la reprise économique a eu toutefois comme contrepartie un certain gonflement des importations et une détérioration sensible de nos échanges.

*Principaux fournisseurs et clients :*

Nos *principaux fournisseurs* sont l'Allemagne (668 millions de francs), la Suisse (183 millions de francs), l'Italie (176 millions de francs), la Grande-Bretagne (85 millions de francs), le Benelux (84,7 millions de francs) et les Etats-Unis (78,3 millions de francs).

On a noté, par rapport à 1974, une progression très nette des importations en provenance de Suisse, du Benelux et surtout d'U. R. S. S.

Parmi nos *principaux clients*, on trouve l'U. R. S. S. (225,5 millions de francs), la R. F. A. (109 millions de francs), la Pologne (83,2 millions de francs), l'Italie (80,8 millions de francs), l'Algérie (69,8 millions de francs) et les U. S. A. (63,6 millions de francs).

Notre effort principal s'exerce en direction des pays de l'Est où nos ventes ont vivement progressé (U. R. S. S. + 43,9 % ; Pologne + 55 % ; Yougoslavie + 200 % ; R. D. A. + 1 327 %). De bons résultats sont également enregistrés avec certains pays en voie de développement, l'Afrique noire francophone et les pays pétroliers (Irak, Arabie Saoudite, Venezuela).

De cette étude rapide de notre commerce extérieur, il faut retenir qu'en dépit de notre rang modeste parmi les producteurs mondiaux de machines-outils, la France mène dans ce domaine *une politique exportatrice active*, notamment en ce qui concerne les matériels légers et demi-lourds.

## 2. — STRUCTURE DES ENTREPRISES

L'affirmation selon laquelle le secteur de la machine-outil est essentiellement constitué de petites et moyennes entreprises n'est pas foncièrement inexacte mais elle nécessite cependant quelques atténuations, d'autant que la situation a, depuis quelques années, sensiblement évolué du fait du rapprochement de nombreuses sociétés.

Le tableau suivant rend compte de la place occupée par les entreprises en fonction de leur effectif et de leur chiffre d'affaires.

**Répartition des entreprises suivant les effectifs.  
Ensemble des machines à métaux (1975).  
(Effectif moyen par entreprise = 145.)**

EFFECTIF des entreprises.	NOMBRE d'entreprises.	EFFECTIF global.	POURCENTAGE par rapport aux effectifs de la profession.	CHIFFRE d'affaires global (en milliers de francs).	POURCENTAGE par rapport au chiffre d'affaires de la profession.
1 à 20 .....	58	627	2,3	118 006	4
21 à 50 .....	46	1 569	5,8	220 255	7,6
51 à 100 .....	28	2 017	7,5	240 351	8,3
101 à 200 .....	20	2 676	10	287 550	9,9
201 à 500 .....	18	5 624	21	681 194	23,4
501 à 1 000 .....	11	6 907	25,7	613 346	21,1
Plus de 1 000 .....	4	7 439	27,7	749 000	25,7
Total .....	185	26 859	100	2 909 702	100

Comme on le voit, 70 % du chiffre d'affaires de la profession sont réalisés par des sociétés employant plus de 200 salariés.

Il faut, de plus, noter qu'une vingtaine de constructeurs de machines-outils sont rattachés à des groupes importants pour lesquels cette industrie ne constitue qu'une part de leur activité. C'est le cas, par exemple, des Ateliers et chantiers de Bretagne, d'Alcatel, de Manurhin, de Renault ou de Peugeot. A ces entreprises, il faudrait, bien entendu, ajouter les filiales de sociétés multinationales.

Quel que soit l'attachement qu'on puisse avoir pour la petite entreprise, on doit reconnaître que cette tendance au regroupement est à la fois fatale et, dans une certaine mesure, souhaitable. Il est indiscutable, par exemple, que notre infériorité dans le domaine des machines lourdes tient aux dimensions insuffisantes des entreprises françaises de cette branche.

### 3. — SITUATION ET PERSPECTIVES

Si la réduction des commandes intérieures constatée depuis cinq ans a été en partie compensée par une progression des exportations, cette évolution n'en reste pas moins inquiétante, non seulement d'ailleurs pour les fabricants de machines-outils, mais aussi pour notre appareil industriel tout entier puisqu'il traduit

une baisse de notre effort d'investissement et de modernisation de nature à hypothéquer l'avenir. De plus, sans soutien national, une industrie de base ne peut se développer, prospérer et pratiquer des prix compétitifs sur le marché extérieur.

Votre commission, consciente de notre retard persistant dans un domaine aussi vital, souhaite donc que le Gouvernement, non seulement aide directement les industriels de la machine-outil, mais favorise par toutes mesures appropriées les investissements en outillage de cette catégorie.

La déduction fiscale pour investissements, décidée au printemps 1975 et élargie en septembre, a montré, par sa répercussion spectaculaire sur les commandes, l'action positive que le Gouvernement pouvait avoir dans le domaine si sensible à la conjoncture.

#### D. — L'industrie chimique.

##### 1. — ACTIVITÉ EN 1975

Comme l'année précédente, mais dans l'ordre inverse, l'évolution de l'industrie chimique est passée, en 1975, par trois phases.

La chute de la demande, qui avait débuté en septembre 1974, s'est prolongée et accentuée pendant les premiers mois de 1975, pour atteindre son point le plus bas en avril/mai. Au cours des quatre mois suivants, l'activité est demeurée stagnante, et ce n'est qu'à partir d'octobre que s'est manifestée une faible et lente tendance à la reprise. Mais cette dépression a laissé des marques profondes qui seront très longues à effacer, car sa durée a compromis les moyens financiers des entreprises concernées.

Pour l'ensemble de l'année, et dans ses grandes lignes, l'évolution a été la suivante :

1. Diminution moyenne de la production en volume de 14,3 % (contre un accroissement de 6,1 % l'année précédente) ;

2. Diminution moyenne de 11 % des exportations et de 16,8 % des importations (contre respectivement + 64 % et + 61 % l'année précédente) ;

3. Augmentation des prix de gros très faible, en dépit de l'accroissement des charges : + 2,4 % de décembre 1974 à décembre 1975 (contre près de 31 % l'année précédente).

a) *Production.*

Le rapprochement des taux de régression de l'industrie chimique (— 14,3 %) et de l'ensemble des secteurs industriels (— 8,8 %) souligne à quel point l'industrie chimique a été profondément atteinte. La demande extérieure et intérieure a diminué de mois en mois et n'a de nouveau légèrement progressé qu'à partir d'octobre. A la dépression conjoncturelle commune à tous les pays industrialisés s'ajoutait, en effet, l'existence de stocks spéculatifs constitués l'année précédente.

La branche la plus atteinte a été la *chimie organique* où la régression a été de 24,9 % malgré une légère reprise au quatrième trimestre. Tous les produits ont été également touchés mais la reprise de fin d'année a bénéficié surtout aux dérivés du pétrole : éthylène, propylène, benzène, chlorure de polyvinile et polyéthylène.

La situation de la *chimie minérale* (— 15,9 %) a été particulièrement affectée par celle des engrais pour lesquels la production a fortement baissé (jusqu'à 30,5 % pour les engrais phosphatés).

Dans ce domaine, l'activité a été affectée par le comportement des agriculteurs devant l'augmentation des prix de vente (consécutives à celle des matières premières et notamment des phosphates) et par des importations massives sur lesquelles on reviendra plus loin. La régression a été particulièrement sévère pour les engrais phosphatés concentrés dont la production a diminué de près de moitié à un an d'intervalle.

En revanche, sur certains autres produits minéraux, un léger mouvement de reprise a été noté tout à fait en fin d'année, notamment pour le carbonate de soude et le chlore, encore que cette dernière production soit freinée par les difficultés de vente de son coproduit, la soude, dont la chute est générale sur les marchés internationaux.

La *parachimie*, qui comprend les produits élaborés, allant directement à la consommation, a beaucoup moins souffert de la récession générale et le volume moyen de sa production n'a diminué que de 2,6 %. Ainsi, l'industrie pharmaceutique, sa principale branche, a poursuivi une expansion réduite, mais relativement constante,

avec toutefois une tendance au plafonnement en fin d'année. Les peintures et vernis, après avoir nettement fléchi, puis retrouvé une certaine activité à l'automne, s'inscrivent, pour l'ensemble de l'année, en recul d'environ 2,7 % en moyenne.

Enfin, les produits d'entretien, les détergents ménagers en poudre, les produits de parfumerie, les produits photographiques ont, par comparaison, relativement bien traversé cette année de récession générale.

b) *Commerce extérieur.*

Le bilan du commerce extérieur a été apparemment moins défavorable que l'évolution de la production : la faiblesse de la demande intérieure a incité les producteurs à accentuer leur effort sur les marchés étrangers en consentant d'importants sacrifices sur les prix de vente ; les exportations ont régressé en valeur de 11 %, tandis que les importations diminuaient de 16,8 %. Au total, le taux de couverture de nos échanges est donc resté satisfaisant au niveau de 118,7 %, se traduisant par un solde positif de 3 670 millions de francs.

Toutefois, on peut regretter que ce résultat ait été obtenu surtout par une diminution des importations. La seule branche qui a marqué des progrès est, là aussi, celle des produits pharmaceutiques à laquelle s'ajoutent les parfums.

Les sept principaux pays clients ont été les suivants :

PRINCIPAUX PAYS CLIENTS	MILLIONS de francs.	1975/1974 (En pourcentage).
Allemagne fédérale .....	4 148	— 6,4
Italie .....	2 170	— 25,9
U. E. B. L. ....	1 969	— 19,1
Royaume-Uni .....	1 343	— 17,4
Pays-Bas .....	1 305	— 17,8
Suisse .....	1 065	— 18,7
Etats-Unis .....	1 063	— 24,2

En ce qui concerne les importations, celles-ci proviennent, à 90 %, des huit pays suivants :

	MILLIONS de francs.	1975/1974 (En pourcentage).
Allemagne fédérale .....	5 156	— 19,7
U. E. B. L. ....	3 045	— 13,4
Pays-Bas .....	2 788	— 21,4
Etats-Unis .....	2 257	— 14,2
Royaume-Uni .....	1 453	— 13,4
Italie .....	1 440	— 16,3
Suisse .....	1 184	— 5,4
Japon .....	448	— 11,9

Un problème préoccupant est la diminution de nos ventes dans les pays de la Communauté européenne, compensée en partie par d'importants achats des pays de l'Est et des nations arabes et, en général, de pays en voie de développement.

c) *Prix.*

La hausse des prix, dans l'ensemble assez faible au cours du premier trimestre 1975, a cédé la place, en avril, à un net mouvement de baisse ; à partir de septembre, on a constaté une nouvelle et légère tendance à la hausse, entraînée par celle de certaines matières premières et de produits énergétiques ; la hausse du prix du naphta, matière première de nombreux produits, ne peut qu'accentuer ce mouvement.

Au cours de l'année passée, l'augmentation moyenne des prix de gros de l'ensemble des produits chimiques a été de 2,4 %, due essentiellement à celle des produits minéraux et surtout des engrais, contrastant avec une baisse sensible des produits organiques et particulièrement des matières plastiques due à la récession générale et internationale qui a accru considérablement la concurrence et la pression sur les prix.

A cette pression commerciale sur les prix s'ajoute malheureusement le poids d'une réglementation dont la rigidité interdit aux producteurs de bénéficier des améliorations conjoncturelles qui apparaissent dans certaines fabrications.

## 2. — PREMIERS RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1976

La reprise, amorcée à la fin de l'année passée, s'est confirmée et accentuée au cours du premier trimestre 1976; mais une certaine tendance au plafonnement est apparue au second trimestre. Ainsi, le premier semestre 1976 ne dépasse guère celui de 1973. On ne peut donc dire qu'il y ait eu rétablissement de la situation.

La *chimie minérale* demeure, en particulier, très affectée par la situation toujours critique des *engrais* qui se vendent mal à l'intérieur et à l'extérieur (exportation : — 68 % de janvier à juillet).

Toutefois, l'amélioration a été très nette en chimie organique et, au cours du premier semestre, l'ensemble de la production chimique, en volume, a augmenté de 11,4 % ; tandis que les échanges extérieurs ont progressé de 12,4 % en valeur à l'exportation et de 29,7 % à l'importation. Quant aux prix de gros, leur mouvement de hausse, qui s'était de nouveau manifesté il y a un an, après une sensible baisse, s'est poursuivi, mais au rythme moyen très modéré de + 3 % d'une année sur l'autre.

On notera cependant que l'accroissement global de 11,4 % par rapport au premier semestre 1975 situe le volume de production à peine au-dessus de celui du premier semestre 1973.

### *Perspectives actuelles.*

Avant les toutes récentes mesures gouvernementales et la publication du « Plan Barre », la préoccupation dominante des entreprises était l'amenuisement des marges bénéficiaires. L'insuffisante rentabilité des entreprises qui en résulte freine les investissements qui avaient été différés l'an dernier. Les réalisations sont demeurées faibles, portant plutôt sur l'amélioration des moyens de production existants.

La libération des prix aurait pu remédier à cette situation, encore que l'âpreté de la concurrence ne permette pas toujours d'adapter les prix de vente en fonction des hausses de matières premières. Déjà insuffisamment augmentés ces derniers mois, les prix se trouvent aujourd'hui « gelés ». Les mesures fiscales risquent, en outre, d'amener une baisse de la consommation, qui se répercutera, avec un certain décalage dans le temps, au niveau industriel. Cette conjoncture présente d'autant plus préoccupante qu'avant

même la promulgation du « Plan Barre », les entreprises chimiques estimaient que la production resterait stationnaire au cours des trois ou quatre mois à venir.

Au *niveau des échanges*, la reprise économique enregistrée depuis le printemps a malheureusement entraîné une progression des importations beaucoup plus rapide que celle des exportations. Ce double mouvement s'est traduit par une détérioration du taux de couverture retombé à 106,6 % pour le premier semestre.

On peut s'étonner, dans le domaine des engrais, de *la forte poussée des achats à l'étranger* concordant avec une baisse de nos ventes extérieures en dépit d'une réduction de la consommation de nos agriculteurs. Nos concurrents étrangers ont donc fait preuve sur ce point d'une agressivité commerciale particulièrement efficace.

Tous ces facteurs ne manqueront pas d'accentuer la morosité actuelle du secteur de la chimie si des mesures efficaces, c'est-à-dire d'une suffisante ampleur, ne sont pas prises très rapidement pour favoriser une relance substantielle des investissements et des exportations.

#### E. — L'industrie textile.

L'industrie textile française occupe dans notre appareil productif une place importante. La valeur ajoutée correspondant à cette activité représente, en effet, 6,7 % de celle du secteur de la transformation et l'effectif des salariés qu'elle emploie s'élève à plus de 400 000 personnes.

Présente sur presque tout le territoire, elle est plus particulièrement implantée dans les régions Nord (27 %), Rhône-Alpes (20 %), Lorraine et Alsace (14 %), Champagne (8 %), Picardie (6 %). Fait important à souligner, le textile est, dans certains secteurs géographiques, le principal sinon le seul pourvoyeur d'emplois, ce qui explique **la gravité, pour ces régions, des conséquences d'une crise éventuelle.**

Précisons, en outre, que, contrairement à une opinion assez répandue, notre industrie textile comporte de nombreuses entreprises petites et moyennes. C'est ainsi qu'environ 80 % d'entre elles, réalisant le tiers du chiffre d'affaires total de la profession, emploient moins de 200 salariés.

On observe cependant, surtout depuis dix ans, une nette tendance à la concentration réalisée par intégration verticale (entre

filateurs, tisseurs et bonnetiers) ou horizontale entre firmes fabriquant des produits similaires ou complémentaires. Certains de ces groupes s'étendent même aux activités de confection et de distribution.

Les six principales grandes unités qui se sont ainsi formées ou étendues depuis quelques années réalisent à elles seules aujourd'hui plus du quart du chiffre d'affaires de l'industrie textile.

## 1. — ACTIVITÉ D'ENSEMBLE DE LA BRANCHE

Jusqu'à la crise récente, la production textile était en augmentation régulière et son taux moyen de progression annuel était supérieur à 3 % (+ 14 % de 1970 à 1974).

Cette évolution favorable a été brusquement interrompue par la crise de 1974-1975 qui a ramené la production au niveau de 1970.

Depuis la fin de l'an dernier, une nette reprise s'amorce mais le rattrapage reste partiel. La moyenne mensuelle des huit premiers mois de 1976 s'établit, en effet, à 111 (base 100 en 1970) contre 120 en 1974.

On observe, par ailleurs, que cette activité a pris, depuis le début de 1973, un retard croissant sur l'ensemble de la production industrielle dont l'indice mensuel a évolué de 117 à 125 et n'est jamais descendu au-dessous de 109 (contre 95 en décembre 1974 et août 1975 pour le textile).

## 2. — SITUATION DES PRINCIPAUX SECTEURS

Les tendances générales évoquées ci-dessus recouvrent des situations fort différentes suivant les secteurs. Les plus touchés par la crise ont été ceux des fils artificiels et synthétiques : — 33,6 %, le tissage des fibres dures : — 29,4 %, le tissage et la filature du jute ainsi que l'industrie du lin et du coton. *A contrario*, la laine a été moins éprouvée ainsi que la voirie.

Sauf exception pour les fils artificiels et les fibres dures dont la baisse de production s'est poursuivie cette année, la reprise a été d'autant plus marquée que la chute avait été plus sévère.

Les cas sont rares où les chiffres de 1974 ont été retrouvés. Parmi ces produits privilégiés, il convient toutefois de citer les fils et fibres synthétiques et les filatures de laine.

### 3. — ECHANGES EXTÉRIEURS

#### *Exportations.*

L'industrie textile occupe encore de fortes positions à l'exportation avec des ventes à l'étranger qui ont atteint, en 1974, 12,8 milliards de francs, soit 8 % des exportations de produits manufacturés.

Ces ventes se répartissaient comme suit en pourcentage par destination géographique en 1975 :

	TEXTILES manufacturés.	VETEMENTS confectionnés.
	(En pourcentage.)	
Pays industrialisés .....	88,2	68,9
Dont C. E. E. ....	(74,3)	(56,3)
Pays socialistes .....	3,8	9,1
Pays en voie de développement.....	8,0	22,0

#### *Importations.*

La croissance des importations s'est fortement accélérée depuis quelques années et leur taux d'augmentation a été de 150 % de 1970 à 1974.

La récession de 1974 a ralenti ce mouvement, mais la reprise récente a fait effectuer un nouveau bond à nos achats extérieurs (+ 27 % pour les six premiers mois de 1976).

De ce fait, notre pays, dont la balance « textiles » était traditionnellement positive, est devenue pour la première fois négative cette année, les importations l'emportant de 0,5 milliard sur les exportations pour la période de janvier à août dernier.

Cette dégradation de la situation s'observe aussi bien avec les pays de la Communauté économique européenne qu'au niveau des pays tiers, mais la progression des importations enregistrée au premier semestre 1976 est particulièrement importante pour les textiles manufacturés et les vêtements en provenance du Maghreb : + 48 % et 68,8 % et des pays d'Extrême-Orient (+ 31 % et + 41,6 %). La concurrence de ces pays qui n'ont pas à supporter des charges salariales et sociales comparables à celles qui grèvent

notre production s'avère d'autant plus redoutable que la plupart de ces nations bénéficient à des titres divers, pour leurs échanges avec l'Europe des Neuf, de tarifs douaniers préférentiels qui n'assurent pas à notre industrie une protection suffisante.

Votre commission se permet d'attirer très instamment l'attention du Gouvernement sur ce problème particulièrement grave dont il conviendrait de saisir les autorités de Bruxelles afin que soient prises les mesures de sauvegarde appropriées prévues par le traité de Rome.

## CONCLUSION

En conclusion de cette étude forcément incomplète et qui, dans beaucoup de cas, n'a pu que survoler les problèmes qui se posent, nous ferons deux séries d'observations, les unes concernant l'énergie, les autres l'industrie.

*Au sujet de l'énergie*, force est de constater que **la situation**, déjà sérieuse l'an dernier, **s'est encore aggravée** pour un ensemble de motifs qui nous échappent, mais aussi en raison d'un certain laxisme qui se manifeste à tous les niveaux de responsabilité, faute de définition au départ par les pouvoirs publics d'une politique suffisamment claire et volontariste.

Trop de gens aujourd'hui, osons le dire, même au sein du Parlement paraissent ou veulent ignorer *le danger mortel que le renchérissement continuel des sources énergétiques*, dont nous sommes tributaires vis-à-vis de l'étranger pour les deux tiers, *fait courir à notre économie*, à notre monnaie et, en définitive, à notre niveau de vie. Aucun responsable politique, quels que soient ses choix idéologiques, ne peut et ne pourra esquiver ce problème.

Si nous nous permettons donc de faire une critique au Gouvernement, ce n'est pas d'avoir défini un programme énergétique, qui aurait pu, aussi bien qu'aux U. S. A., s'appeler programme « indépendance », mais de ne pas avoir assez vigoureusement informé les Français de la situation et, plus précisément, de *ne pas avoir assez vigoureusement pesé sur la consommation d'hydrocarbures* en allant au besoin jusqu'à imposer des mesures de rationnement, certes impopulaires, mais qui s'avèreront sans doute inévitables à plus ou moins long terme.

Sur le même chapitre, nous avons tenu à marquer notre préoccupation concernant *le retard* qui s'annonce dans la réalisation de *notre programme nucléaire* et nous souhaiterions que, dans l'hypothèse où le recours aux produits énergétiques fossiles continuerait ainsi à être nécessaire plus longtemps que prévu, on prenne

en considération le rôle *prioritaire de relais* que pourrait jouer le charbon dont les réserves, à peu près épuisées dans notre pays, sont considérables et également réparties sur l'ensemble du globe. Quel que soit l'intérêt de l'énergie nucléaire, il serait au moins imprudent de faire reposer notre avenir sur cette technique unique et de recommencer ainsi l'erreur que nous payons aujourd'hui d'avoir tout misé (ou presque) sur les hydrocarbures.

*Au sujet de l'industrie*, votre commission a noté qu'en dépit d'une reprise d'ensemble, plus sensible au printemps qu'actuellement, **certains secteurs** restaient en difficulté ou connaissaient même, comme dans le cas de la sidérurgie, **une rechute sérieuse**.

Au sujet de cette dernière comme du textile, elle a observé que le marché international était sérieusement perturbé par le développement d'une *concurrence anarchique* imputable en particulier à certains pays du Sud-Est asiatique n'hésitant pas à pratiquer des prix de « dumping ». Votre commission n'ignore pas que le Gouvernement est conscient de ce problème et en a déjà saisi les autorités de Bruxelles, mais elle lui demande très instamment de renouveler ses efforts dans ce sens en usant des procédures d'exception prévues par le Traité de Rome.

Nous tenons enfin à souligner également la nécessité de favoriser par tous moyens possibles *la relance des investissements des entreprises*. Faute d'un tel effort de modernisation, notre outil industriel risque en effet de se dégrader rapidement et de ne plus être en mesure de faire face aux nations qui, en Europe et ailleurs, se dotent d'un appareil productif de première valeur. Le Japon, dont on connaît l'essor stupéfiant à partir d'une destruction quasi-totale, a fait aujourd'hui école et les modestes barrières douanières qui nous entourent sont bien insuffisantes pour nous protéger contre ces redoutables concurrents.

\*  
\* \*

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable aux **dispositions de la loi de finances pour 1977 concernant l'Energie et l'Industrie**.

# ANNEXE



## ANNEXE

### L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT

Les prévisions de croissance annuelle du secteur des Industries de l'ameublement ont globalement été atteintes au cours du VI<sup>e</sup> Plan malgré un ralentissement notable d'activité particulièrement sensible au cours des trois premiers trimestres de 1975.

Ces résultats favorables constatés sur les cinq dernières années ont incité les experts sectoriels à envisager pour la période du VII<sup>e</sup> Plan des objectifs ambitieux dans le cadre d'une hypothèse volontariste basée sur trois facteurs essentiels :

— une croissance progressive de la consommation des ménages affectée à l'équipement mobilier, dans la mesure où les foyers français consacrent à ce poste de leur budget une partie plus faible de leurs ressources — soit 2,5 % — que leurs voisins européens, l'Allemagne fédérale, les pays nordiques en particulier où ce taux atteint 3,5, voire 4 % ;

— un net ralentissement du volume des importations qui représentaient en 1975 21,9 % en valeur de la production nationale ;

— un développement régulier des exportations suivant un taux légèrement supérieur à la croissance moyenne annuelle enregistrée au cours du VI<sup>e</sup> Plan, et qui était de 15 %.

Les conditions essentielles à la réussite des objectifs du VII<sup>e</sup> Plan paraissent réunies dans la mesure où ce secteur connaît également une industrialisation progressive de ses structures de production qui ont longtemps conservé un caractère artisanal. On peut actuellement considérer que la part couverte par les entreprises occupant plus de 100 salariés représente près de 60 % du marché national contre seulement 45 % en 1970.

Ce phénomène de concentration devrait normalement se poursuivre par suite des moyens mis en œuvre par la profession pour compenser les faiblesses structurelles du secteur :

— moyens de restructuration par l'action du Comité de développement des industries françaises de l'ameublement dont la mission est d'élaborer des programmes tendant à la rénovation des structures et à l'amélioration des conditions de production ;

— moyens de formation et d'information assurés par l'Association de formation professionnelle des industries de l'ameublement et le Centre de productivité de l'ameublement et de la literie.

Le rapport du groupe sectoriel du VII<sup>e</sup> Plan signale également que pour faire face au développement du marché national tout en réservant une part plus importante de sa production pour l'exportation le secteur de l'ameublement devra faire appel de plus en plus à des sources de financement extérieur.

On peut craindre malheureusement que les entreprises de l'ameublement à caractère essentiellement familial ne trouvent pas encore au cours du VII<sup>e</sup> Plan les apports financiers qui leur sont nécessaires pour assurer leur croissance, réduire leur endettement à court terme et conforter leurs capitaux permanents. En effet, à l'exception de quelques leaders, dont le nombre et le poids croît néanmoins de façon satisfaisante, mais dont les besoins financiers restent encore importants, un grand nombre d'entreprises dynamiques et bénéficiant d'un fort potentiel de créativité se trouvent dans une situation assez fragile qui limite et même menace leur expansion.

Les capacités d'auto-financement qui restaient relativement élevées jusqu'en 1973 se sont globalement dégradées depuis deux ans par suite de l'effet cumulé du freinage relatif de la consommation constaté en 1975, et par l'application d'un régime de blocage des prix particulièrement draconien puisque la profession n'a en moyenne été autorisée à procéder à une augmentation forfaitaire de 3,5 % de ses tarifs qu'après quinze longs mois de négociations. On peut même considérer que le blocage est resté effectif depuis deux ans pour la majorité des entreprises du secteur de l'ameublement dans la mesure où la courte période de liberté des prix recouvrée entre le 15 mai et le 15 septembre, correspond à une faible activité saisonnière où les facturations représentent moins de 20 % du chiffre d'affaire annuel, aussi bien en valeur qu'en nombre de clients. Ce taux étant largement inférieur au seuil minimum retenu par la Direction du Commerce intérieur et des prix pour conférer un caractère licite aux prix pratiqués avant le 15 septembre, la majorité des entreprises ne devait appliquer réglementairement au cours du dernier trimestre de 1976 que les prix licites facturés en septembre 1974 majorés de 6 % dans le meilleur des cas, ce qui est notoirement insuffisant, malgré les progrès de productivité réalisés, pour redresser leur trésorerie.

On comprend dans ces conditions combien est attendue l'annonce officielle du retour à la liberté des prix promise pour le 1<sup>er</sup> janvier 1977 et qui devrait enfin permettre aux entreprises de répercuter les hausses relativement fortes enregistrées avant le 15 septembre au niveau des approvisionnements.

Il convient enfin de signaler que le solde des échanges extérieurs de l'ameublement reste toujours déficitaire malgré une croissance satisfaisante des exportations suivant un taux moyen annuel supérieur à 15 % depuis six ans. Depuis le début de l'année 1976 la faiblesse de la livre et de la lire ont grandement contribué à l'augmentation du déficit de la balance commerciale du secteur — les importations en provenance d'Italie et de Grande-Bretagne ont crû respectivement de 76 % et 310 %. Pendant le même temps, on a pu constater que la production a crû suivant un taux moyen de 17 %, et que l'horaire hebdomadaire s'est maintenu aux alentours de 42 heures. On ne peut qu'en conclure que la production nationale reste globalement insuffisante pour satisfaire aux besoins du marché et que seule une injection massive de capitaux extérieurs permettra à l'industrie de l'ameublement de réaliser les investissements qui s'avèrent indispensables pour maintenir la compétitivité des entreprises françaises et leur permettre de reconquérir les positions qu'elles doivent céder actuellement aux fournisseurs étrangers.

Là encore, les projets gouvernementaux pour favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés financiers, sont attendus avec intérêt. Les moyens nouveaux permettraient d'épauler l'action efficace du Comité de restructuration dont les ressources ont malheureusement encore été limitées du fait de la réduction de la taxe intervenue depuis juillet 1975. On a pu calculer que l'affectation du produit de la taxe au seul poste « investissements exceptionnels » destinés à combler les créneaux d'importation ne permettrait pas d'envisager la résorption du déficit commercial avant sept ans, compte tenu de son taux actuel et des autres actions complémentaires pour lesquelles elle a été instituée. Il s'avère donc nécessaire d'en maintenir la perception pendant une période au moins égale à la durée du VII<sup>e</sup> Plan, si possible à un taux majoré, afin de contribuer à un meilleur équilibre de la balance commerciale.

En conclusion de cette brève étude, il convient d'observer que l'industrie de l'ameublement constituée de petites et moyennes entreprises, connaît actuellement un besoin réel de financement extérieur qui serait d'autant plus justifié que le marché paraît être assuré d'un rythme d'expansion soutenu.

La profession souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement peut être amené à prendre dans une telle situation.